

RAPPORT
ANNUEL
2015
2016



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

505-606, rue Cathcart, Montréal, QC H3B 1K9

Tél. : 514 845-3247

Courriel : info@otpq.qc.ca



facebook.com/technologuesprofessionnels



twitter.com/otpq

www.otpq.qc.ca

MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

ORIENTATIONS

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

COMPÉTENCES

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papiers, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1703-5651

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec

Tirage : 250

Reproduction autorisée avec la mention de la source

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	4
Rapport des élections 2016	6
Rapport des activités du Conseil d'administration	6
Rapport des activités du Comité exécutif	7
Rapport des comités	8
Bureau du syndic	16
Rapport des auditeurs indépendants	19
Résultats	19
Évolution des soldes de fonds	20
Bilan	20
Flux de trésorerie	20
Notes complémentaires	21
Renseignements complémentaires	23
Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel	23
Tableau des membres	24
Répartition des membres	24
Cotisation	24
Prévisions budgétaires 2016-2017	25

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-cinquième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

M^e Stéphanie Vallée
Québec, septembre 2016

M^e Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles et
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2015-2016 (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, septembre 2016

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2015-2016 (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, septembre 2016

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Conseil d'administration de l'Ordre a entrepris en 2015-2016, la rédaction d'un plan stratégique afin d'actualiser son énoncé de mission, sa vision, ses valeurs, ses orientations stratégiques et ses axes d'intervention et bien définir l'environnement professionnel dans lequel il œuvre. Par les réflexions suscitées dans le cadre de la préparation d'un tel plan, force est de constater que l'environnement socio-politique de l'Ordre depuis son existence – qui remonte à septembre 1980 – n'a pas beaucoup changé. L'Ordre n'a de cesse depuis des décennies de revendiquer au nom de la protection du public un environnement professionnel plus légitime pour les technologues professionnels.

Il est bon de rappeler qu'en 1997, l'Ordre avait adopté un plan stratégique musclé afin que la latitude professionnelle des technologues soit plus grande. Ce plan stratégique – revu, modifié et bonifié au fil des ans – qui visait le développement professionnel des technologues a porté fruit puisque les demandes constantes et incessantes de l'Ordre pour un espace professionnel légitime ont été entendues par les instances gouvernementales, malgré la lenteur de certains processus gouvernementaux. Par exemple, la nomination en 2008, par l'Office des professions du Québec d'un conciliateur pour asseoir à la même table que notre Ordre plusieurs ordres professionnels dans nos secteurs d'activité, a permis de conclure des ententes d'autorisations d'actes et d'activité professionnelle. Jusqu'à maintenant l'Ordre a signé des ententes avec l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre des chimistes du Québec, l'Ordre des géologues du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec. Reste maintenant à ce que le gouvernement leur donne force d'application dans des lois et règlements selon ses engagements à moderniser le régime professionnel en sciences appliquées. L'Ordre, ses membres et les dizaines de milliers de technologues n'attendent que ce jour pour exprimer leur talent dans cette économie du savoir ainsi que leur foi dans le système professionnel québécois.

Par son plan stratégique modernisé, l'Ordre veut améliorer ses outils pour jouer pleinement son rôle d'encadrement et de protection du public. Cependant, sans réserve ni partage d'actes ou de champs d'activité reconnues et autorisés par les ordres professionnels regroupant les diplômés universitaires, c'est l'avenir des diplômés collégiaux en sciences appliquées – voire l'avenir de l'OTPG aussi – qui s'assombrit. La modernisation des lois professionnelles de cinq (5) ordres promis par le gouvernement du Québec en 2008 permet d'espérer que la

donne va peut-être changer durant la prochaine année d'exercice. C'est notre souhait le plus cher.

Il est pertinent de rappeler que les ressources humaines, techniques et financières de l'organisme sont restreintes en ce moment au regard de toutes ses obligations. Pourtant, les attentes de l'Ordre, de ses membres et des dizaines de milliers de technologues sont élevées notamment en ce qui a trait aux différents volets de sa mission.

Le plan stratégique pourrait être revu à la lumière des événements de la prochaine année. Toutefois, sans autorisations d'actes ou de champs d'activité, l'Ordre des technologues professionnels du Québec devra revoir ses axes d'intervention dans un cadre budgétaire qui deviendra encore plus restrictif. Si, au contraire, le gouvernement – conscient des enjeux et sensible aux notions de protection du public – autorise une plus grande latitude professionnelle aux technologues, l'Ordre pourra continuer à satisfaire les visées de l'Office des professions – ou les dépasser – en continuant son ambition d'être un modèle du système professionnel par l'amélioration continue de ses processus et de ses mécanismes pour mieux servir et protéger le public. C'est ce que visera le plan stratégique qui sera adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Il servira de canevas voire de tremplin pour répondre avec enthousiasme aux impératifs modernes de la protection du public et du développement de la profession dans l'intérêt public.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Ordre a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 26 septembre 2015, à 15 heures, à l'Hôtel Le Dauphin, à Drummondville. Le quorum de 50 membres a été respecté puisque 74 membres se sont présentés à cette assemblée. Parmi les faits saillants à souligner, notons que l'assemblée a voté en faveur d'une hausse de 10,00\$ pour la cotisation 2016-2017, pour les statuts suivants: les membres réguliers, les membres nouveaux diplômés 1^{ère} année, les membres nouveaux diplômés 2^e année et les membres déclarant être aux études à temps plein (autre que leur DEC pour lequel ils ont été admis à l'Ordre). Les membres sans emploi, en congé parental ou retraité sont exemptés de cette augmentation de la cotisation.

L'assemblée a exprimé le souhait que le procès-verbal non adopté de cette assemblée générale annuelle soit transmis par courriel à tous les membres à la fin août 2016 afin qu'ils puissent en faire lecture avant la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Aussi, l'assemblée a adopté que le mode d'élection à la présidence pour l'année 2016 se fasse

au suffrage des administrateurs du Conseil d'administration.

SECTIONS

Section du Bas – Saint-Laurent

Au cours de l'année 2015-2016, la section a tenu trois réunions de son Conseil d'administration de la section régionale. Au mois d'avril 2015, la section a remis une bourse d'études de 300\$ lors de la soirée du mérite au cégep de Rimouski à Dany Ouellet, étudiant qui s'est démarqué dans la technique de génie mécanique. La section régionale a organisé aussi deux déjeuners rencontres, le 17 avril 2015 et le 26 février 2016. Également, les membres du Conseil d'administration de la section régionale ont participé à la surveillance et au bon déroulement des examens des nouveaux membres dans le cadre du programme de développement professionnel.

Section de l'Outaouais

Pendant cet exercice financier la section s'est démarquée en offrant trois activités ayant comme objectif de maintenir le réseau de contact entre les membres.

La première activité, en juin 2015, était une demi-journée de formation sur le RPEP

(Règlement sur le prélèvement de l'eau et leur protection) visant à offrir aux technologues professionnels les outils nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

En décembre 2015, les membres profitaient d'une soirée Bières et Fromages, accompagnée d'une présentation Trucs et Astuces pour Autocad et suivi par l'assemblée générale de la section Outaouais

En février 2016, avait lieu la traditionnelle soirée Billard et Réseautage.

COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé, en y tenant un stand, au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en avril 2015. C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au *Salon affaires municipales*, qui s'est tenu à Québec, à la fin septembre 2015, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Toujours en poursuivant ce même objectif, l'Ordre a dépêché des représentants au congrès de l'Association des orthésistes et prothésistes du Québec (AOPQ) en octobre 2015, à Lévis. Enfin, l'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du

concours « Science on tourne! » en commanditant le prix de l'ingéniosité.

L'Ordre a poursuivi l'intégration au système professionnel des orthésistes et prothésistes orthopédiques en vertu du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*. Durant l'année 2015-2016, près de 400 membres sur les 515 ont complété avec succès la formation obligatoire sur les soins de plaies dispensée par le collège Mérici à Québec et le collège Montmorency à Laval. Tous les T.P. auront complété la formation en 2016-2017.

En 2015-2016, le nombre d'étudiants affiliés à l'Ordre s'est maintenue aux environs de 1 000. Les interventions en classe et la possibilité de s'affilier à l'Ordre en bloc ont favorisés ce résultat. C'est sans compter sur le dynamisme des départements techniques à répondre à l'invitation de l'Ordre à se créer une page web départemental sur le nouveau portail étudiant qui sera mis en ligne à l'automne 2016. C'est plus de 52 départements en sciences appliquées qui se sont manifestés et pas moins de 47 étudiants affiliés qui ont accepté de partager leur expérience d'études collégiales techniques.

Enfin, comme à chaque année, 20 sessions d'examen se sont tenues portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois auxquelles se sont présentés près de 200 technologues professionnels.

CONCOURS SCIENCE, ON TOURNE!



➤ Yvon Germain, T.P., administrateur à l'Ordre et membre du jury pour le concours, accompagné par Étienne Gauvin, Nicolas Cely et Antoine Lachance du Cégep Garneau.

Associé au concours « Science, on tourne! » depuis plusieurs années, l'OTPG y remet le prestigieux prix de l'ingéniosité accompagné d'une bourse de 1 000\$. Le prix de l'ingéniosité 2015-2016 a été décerné à Étienne Gauvin, Nicolas Cely et Antoine Lachance du Cégep Garneau, pour souligner le concept astucieux de leur engin, sa fiabilité et le souci des détails. Bravo!

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.



➤ Vue d'ensemble de l'Assemblée générale

L'Ordre a tenu la Rencontre annuelle des T.P., le 26 septembre 2015 à Drummondville. Pour l'occasion, en plus de la tenue de l'Assemblée générale annuelle en après-midi, le programme offrait différents ateliers en matinée :

- *Plan de gestion de l'actif pour les copropriétés*, durée 1 heure ; 24 participants.
- *Déontologie appliquée et étude de cas*, durée 2 heures : 43 participants.
- *Les défis techniques relevés lors de la construction du nouveau centre de recherche du CHUM*, durée 1 heure : 23 participants.
- *Psychologie et gestion des clientèles difficiles*, durée 1 heure ; 70 participants.

Il est à noter que l'Ordre n'a pas adopté de règlement sur la formation continue obligatoire. Les membres ont assisté aux ateliers proposés sur une base volontaire.

MÉRITE DU CIQ



➤ Le médaillé du CIQ, Sylvain Biron, T.P.

La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été remise à Sylvain Biron, T.P. La carrière de Monsieur Biron est synonyme d'engagement, de dévouement, de générosité et de sens du devoir.

En 1990, il a adhéré à l'Association des techniciens en agroalimentaire. Lorsque les programmes collégiaux en agroalimentaire ont été reconnus admissibles à l'Ordre en 1994, il est d'emblée devenu membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. En 1999, il est élu à la présidence de l'Association. Saisissant l'importance des mots et la portée du système professionnel, il a modifié le nom de l'association pour la nommer dorénavant

« Association des technologues en agroalimentaire ». Ce changement d'appellation a eu des répercussions positives vers une meilleure reconnaissance des technologues professionnels dans l'industrie agroalimentaire et auprès des instances gouvernementales aussi bien qu'auprès du milieu de l'éducation.

Durant les 15 années qu'il a présidé aux destinées de l'Association, Monsieur Biron s'est fait un devoir de promouvoir, d'encourager et d'animer sa profession. Il l'a fait d'abord en rencontrant des centaines de technologues pour les encourager, notamment, à ajouter le qualificatif professionnel au mot technologue. De plus, il l'a fait comme professionnel auprès de plusieurs intervenants du secteur agroalimentaire en livrant plus de 200 conférences ayant pour thème son champ d'expertise : les bovins laitiers.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2016

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1^{er} janvier et 15 février 2016.

Cinq postes dans la région 06, Montréal, étaient en élection.
Dans la région 06, Montréal, Cinq candidatures ont été reçues et ont ainsi été déclarées élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

Rapport des élections 2016 des administrateurs du Conseil d'administration de l'OTPG

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
06 Montréal	Alain Bernier, T.P.	Alain Bernier, T.P.	Alain Bernier, T.P.
06 Montréal	Yannick Bouchard-Latour, T.P.	Yannick Bouchard-Latour, T.P.	Yannick Bouchard-Latour, T.P.
06 Montréal	Piotr Duma, T.P.	Piotr Duma, T.P.	Piotr Duma, T.P.
06 Montréal	Ikram El Ajrami, T.P.	Ikram El Ajrami, T.P.	Ikram El Ajrami, T.P.
06 Montréal	Richard Gervais, T.P.	Richard Gervais, T.P.	Richard Gervais, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2015 et en mars 2016. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- d'adopter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre toutes les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'adopter les évaluations des dossiers du comité des examinateurs ;
- d'adopter la composition et le mandat des comités suivants :
 - Comité d'inspection professionnelle, sauf le président Paul Roy, T.Sc. A.
 - Comité de révision des plaintes
 - Comité de la formation des T.P., uniquement Hugues Girardin, T.P.
 - Comité des prix de l'Ordre
 - Comité d'évaluation du fonctionnement du Bureau du syndic
 - Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat.
- de nommer Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC, administratrice nommée, membre du Comité de révision des plaintes ;
- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2016-2017 telles que présentées ;
- de nommer Yvon Charlebois, T.P., syndic ad hoc pour le dossier 15.21, à la suite de la démission de Fernand Lemay, T.P., en décembre dernier,
- de nommer Mathieu St-Jean, T.P., syndic correspondant, pour traiter les demandes de conciliations de comptes ;
- d'accorder un budget de 35 000\$ au Comité d'inspection professionnelle pour le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2016-2017 ;
- de nommer Pascale Bergeron, T.P., membre du comité d'évaluation des compétences en inspection préachat ;
- de nommer le vice-président aux affaires professionnelles délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et de nommer le vice-président aux affaires administratives, délégué substitut ;
- de renouveler le mandat de Gervais Lessard au sein du Comité de révision, pour la période du 5 juin 2015 au 4 juin 2017, respectant les dispositions du 46^e alinéa de l'article 123.3 du Code des professions ;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le samedi 26 septembre 2015 à 15 heures à l'Hôtel Le Dauphin à Drummondville ;
- d'adopter la politique Administration et finances, *Plan comptable (charte des comptes) et responsabilités* mise à jour ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Programme de développement professionnel* appelée RM-9 telle que soumise ;

- de recommander à l'assistance de l'Assemblée générale annuelle la Société de comptables professionnels agréés, Poirier & associés Inc., pour les exercices financiers 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ;
- de recommander à l'assistance de l'Assemblée générale annuelle une augmentation de 10\$ de la cotisation 2016-2017 pour les types de cotisations suivants : membre régulier, membre nouveau diplômé 1^{re} année, membre nouveau diplômé 2^e année, membre aux études à temps plein ;
- CONSIDÉRANT les travaux du conciliateur en cours depuis septembre 2008 ; CONSIDÉRANT le dépôt de deux projets de loi morts au feuillet ; CONSIDÉRANT la non-collaboration de l'Ordre des architectes ; CONSIDÉRANT les inquiétudes du Conseil d'administration après les échecs passés ; CONSIDÉRANT l'avancement des travaux avec l'Ordre des agronomes, l'Ordre des chimistes et l'Ordre des géologues ; afin de finaliser le règlement des dossiers interprofessionnels par les autorités gouvernementales, il est proposé et dûment appuyé de mandater le Comité exécutif de prendre action avec tous les moyens de communication d'ordre juridique pertinents dont notamment la réactivation des procédures en mandamus suspendues en avril 2008 au moment jugé opportun afin que les travaux progressent plus rapidement et aboutissent ;
- de nommer Fernand Lemay, T.P., syndic ad hoc pour le dossier 15.21 ;
- d'adopter la prise de position de l'Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et services aux personnes Hébergées en CHSLD : leur donner des soins et services attentionnés décrite aux parties, Introduction, Énoncé, Fondements, dudit document ;
- d'adopter l'échéancier et le processus pour la rédaction du plan stratégique tel que rédigé et présenté ;
- de nommer Michel Langelier, T.P., inspecteur auprès du Comité d'inspection professionnelle dans le domaine des orthèses et prothèses, pour une période de un an se terminant le 11 décembre 2016 et André Pineault, T.P., inspecteur auprès du Comité d'inspection professionnelle, dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées pour une période de un an se terminant le 11 décembre 2016 ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pendant l'exercice 2015-2016, les membres du Comité exécutif se sont réunis à 11 occasions dont trois fois par conférence téléphonique. Les principales résolutions du Comité exécutif qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'adopter les prévisions budgétaires 2016-2017 telles que présentées ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Ordre détient des informations, des renseignements, documents ou autres, personnels et corporatifs sensibles ; CONSIDÉRANT QU'il importe de protéger ceux-ci de toute diffusion, transmission ou divulgation non autorisée, inappropriée ou illégale ; IL EST PROPOSÉ et dûment appuyé :
 - 1. qu'il soit obligatoire, pour toute personne civile ou membre ayant ou pouvant avoir accès, directement ou indirectement, à ces informations, renseignements ou documents, sous quelque forme qu'ils soient, de signer un serment de discrétion et un engagement de confidentialité à cet égard ;
 - 2. que cette obligation soit imposée instamment et sans limitations à tout employé, consultant, fournisseur de service et généralement à toute personne ayant ou pouvant avoir accès à ces informations, renseignements, documents ou autres ;
- de décerner la médaille du Mérite du CIO à Sylvain Biron, T.P., et ce, lors de la Rencontre annuelle des T.P. le 26 septembre 2015.



➤ Les membres du Comité exécutif de l'Ordre

1^{ère} rangée : Paul O'Boine, T.P., vice-président aux communications, Alain Bernier, T.P., président, Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives, Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire de l'Ordre,

2^e rangée : Jean-Pierre Bertrand, B.A., LL.L., D.D.N., Administrateur nommé, Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues du Québec*, tous les membres de l'Ordre, sous réserve de certaines dispositions, souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle.

Le contrat d'assurance établissant un régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre prévoit les conditions minimales suivantes :

- Un montant de garantie d'au moins 250 000 \$ pour les réclamations présentées contre le technologue professionnel au cours d'une période de garantie de 12 mois ;
- Dans le cas d'une société de technologues professionnels, la garantie pour les réclamations présentées doit être d'au moins 200 000 \$ multiplié par le nombre de technologues professionnels associés ou employés de la société, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ par période de garantie de 12 mois. Il en va de même pour un technologue professionnel qui emploie d'autres technologues professionnels.

Le Comité a tenu deux réunions dont une par téléphone. Le courtier Lussier Dale Parizeau a présenté les résultats techniques du programme à partir de l'année 2005 jusqu'au 10 novembre 2015. L'expérience technique globale (le ratio de sinistres) du programme sur 10 ans (d'avril 2005 à septembre 2014) est de 51 %. Mais de septembre 2014 à novembre 2015 le taux a augmenté de 5 % pour atteindre 56 %, ce qui inquiète l'assureur puisque la tendance ne semble pas s'arrêter.

Il a mentionné que l'inspection préachat demeure une catégorie préoccupante au plan des frais de défense et des réclamations ; la catégorie en inspection préachat atteint depuis de nombreuses années des ratios de perte oscillant entre 75 % et 100 %. Cependant, l'inspection préachat démontre de très haut taux de réclamations (fondées ou non) depuis les deux dernières années. Seulement pour la période d'assurance du 1^{er} avril 2013 au 10 novembre 2015 le taux est de 140,6 %. Aux dires du courtier, l'expérience technique des membres exerçant en inspection préachat est nettement défavorable depuis 10 ans. Le courtier fait valoir que l'expérience technique désastreuse est constituée en grande partie de frais juridiques (communément appelés frais de défense) que l'assureur défraie dans les causes de réclamation. Le courtier

fait valoir qu'il ne peut négocier - auprès d'une personne qui porte plainte - une réclamation à la baisse au nom de la protection du public ; le programme est instauré pour protéger le public et non les primes d'assurance. Il faut rappeler qu'en nombre de membres l'inspection préachat représente un infime pourcentage des assurés au programme de l'ordre de moins de 1 %.

Le courtier indique également que depuis avril 2012 une nouvelle catégorie a été constituée, celle ayant trait aux membres exerçant dans le domaine du traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). L'expérience technique de cette nouvelle catégorie démontre aussi une hausse alarmante : 92,2 %. Si cette tendance se maintient, cette catégorie risque d'afficher un taux déficitaire pour longtemps, comme l'inspection préachat.

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

Le courtier rappelle qu'il a procédé en 2010 et en 2012 à un appel d'offres auprès d'assureurs. Aux termes de ces démarches, le courtier avait recommandé à l'Ordre d'accepter la proposition de l'assureur Encon en raison de plusieurs éléments dont celui de ne pas augmenter les primes durant les deux premières années de l'entente. Les conditions de renouvellement des polices des membres ont été par conséquent les mêmes en 2012-13, en 2013-14 et en 2014-2015. Il souligne que dans le cadre du programme instauré par l'Ordre le courtier a pu maintenir auprès des assureurs les primes aux mêmes montants depuis 2004 sauf pour les membres exerçant en inspection préachat.

Pour l'année 2015-2016, la donne a changé. Le courtier souligne que l'assureur n'est pas satisfait de la récente détérioration des résultats techniques et demande une augmentation de primes pour rétablir la situation. Le courtier fait valoir qu'entreprendre des démarches pour lancer un appel d'offres cette année ne servirait pas la cause de l'Ordre. De plus, selon l'Ordre et le courtier, l'assureur offre un très bon service aux membres.

Le courtier estime pouvoir contenir cette demande d'augmentation en faisant les représentations nécessaires auprès de l'assureur, ce qui peut représenter approximativement 6,5 % comme hausse pour tous les membres assurés.

Pour répondre à la demande de l'assureur le courtier présente les options possibles pour l'Ordre :

- 1) Augmentation de 6,5 % pour tous les membres assurés.

- 2) Augmentation de 35 % pour les membres en inspection préachat.

- 3) Toutes combinaisons de ces 2 premières options.

- 4) Réduction de la cotisation au Fonds pour tous de 6,5 %.

- 5) Réduction de la cotisation versée au Fonds pour les membres en inspection préachat et versement de la différence à l'assureur par le Fonds.

Après analyse et négociations avec le courtier, le Comité choisit de réduire globalement la contribution au Fonds de 7 %. Les membres assurés n'auront pas par conséquent à subir d'augmentation de leur prime puisque l'Ordre utilisera le *Fonds de formation, de prévention et de stabilisation* pour répondre à la demande de l'assureur.

Denis Beauchamp, secrétaire du comité

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

Les membres du Conseil de discipline :

M^e Jean-Guy Gilbert, président sortant

M. Léopold Thérioux, T.P.

M. Claude Latulippe, T.P.

M. Pascal Martin, T.P.

M. Guy Huneault, T.P.

M^e Nicole Bouchard, secrétaire du Conseil de discipline

Plaintes

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline a été saisi de 2 plaintes disciplinaires portées par les syndicats adjoints.

Les plaintes portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels* ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.

Auditions

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil a tenu 18 jours d'audience sur culpabilité, 3 jours d'audience sur culpabilité et sanction et 1 jour d'audience sur sanction.

À la fin de l'exercice, 2 dossiers étaient en attente d'audition sur culpabilité ou sanction.

Le Conseil a tenu 10 audiences de gestion d'instance, par conférence téléphonique ou en audition.

Décisions

Au cours de l'exercice 2015-2016 le Conseil de discipline a rendu 5 décisions dont 2 sur culpabilité et sanction, 2 sur culpabilité, 1 sur sanction, certaines décisions portaient sur 2 dossiers réunis.

Le Conseil a imposé des amendes variant de 1 000,00 \$ à 1 500,00 \$, des réprimandes, au paiement des déboursés ainsi qu'une ordonnance de limitation d'exercice temporaire.

Le Conseil a rendu les décisions dans des délais variant entre 94 jours et 140 jours.

À la fin de l'exercice 2 dossiers étaient en attente de la décision sur culpabilité par le Conseil.

Une décision sur sanction portant sur 2 dossiers fut portée en appel, ce dossier d'appel est en attente de l'audition devant le Tribunal des professions.

Bilan des activités du Conseil de discipline

Dossiers actifs du Conseil au début de l'exercice	7
Dossiers fermés au cours de l'exercice	3

Audiences

Nombre de membres du conseil ayant siégé	4
Nombre d'audiences du conseil (jours)	22

Nombre et nature des plaintes dont l'audition est complétée par le conseil de discipline

Nombre de plaintes (dossiers complétés)	5
Plaintes portées par le syndic	5
Plaintes portées par toute autre personne	0

Nature des plaintes

Infractions commises en vertu au *Code de déontologie des technologues professionnels*, ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.

Nombre et nature des décisions

Nombre de décisions rendues (dont 2 décisions portent sur 2 dossiers réunis)	5
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte sur requête en rejet	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable (décision porte sur 2 dossiers réunis) (26 chefs)	1
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction (décision porte sur 2 dossiers réunis)	1
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	5
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	2

Sanctions imposées par le conseil de discipline

Réprimande par chef	13
Radiation ou limitation temporaire ou permanente par chef	2
Déboursés (dont une décision porte sur 2 dossiers réunis)	2
Amendes par chef (variant de 1 000 \$ à 1 500 \$)	16
Publications d'avis (décision porte sur 2 dossiers réunis)	1
Limitation d'exercice (décision porte sur 2 dossiers réunis)	1
Recommandation du conseil de discipline au conseil d'administration	0
Décision du conseil d'administration relative aux recommandations	0

Nombre de décisions du tribunal des professions

Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appel sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

M^e Nicole Bouchard, avocate, secrétaire du Conseil de discipline

COMITÉS DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline et ce à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Les membres du Comité de révision :

M. Luc Gendron, T.P., président

M. Louis Parent T.P.

M. Gervais Lessard, B.A.

Mme Diane Morin, MBA

M^e Nicole Bouchard, secrétaire du Comité de révision

Le Comité de révision n'a reçu aucune demande de révision au cours de l'exercice 2015-2016.

M^e Nicole Bouchard, avocate, secrétaire du Conseil de discipline

COMITÉ D'ÉVALUATION DU DROIT D'EXERCICE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Mandat

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le comité d'évaluation du droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées (ci-après le « comité ») a pour mandat préalablement à l'émission d'une attestation du droit d'exercice :

- 1) d'évaluer le droit d'exercice des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'AEURI et donner avis au Conseil d'administration ;
- 2) de rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation du droit d'exercice nécessaire pour exercer dans le domaine de l'AEURI ;
- 3) de délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation.

Dans son avis au Conseil d'administration, le comité pourra :

- 1) recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en AEURI ;
- 2) recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant dans le domaine de l'AEURI.

Résumé d'activités

Au cours de l'exercice 2015-2016, les membres du comité se sont réunis à deux reprises afin :

- de créer et rédiger deux versions d'examen et leurs corrigés afin d'évaluer le droit d'exercice en assainissement des eaux usées des résidences isolées ;
- d'établir les critères d'admissibilités à l'examen :
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une discipline qui est en lien avec ce domaine d'expertise ;
 - En plus de quoi, le candidat doit pouvoir démontrer, par preuve documentaire, qu'il possède les qualifications pour les préalables suivants :
 - Topométrie (obligatoire) ;
 - Analyse de sols (obligatoire) ;
 - *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, Q-2, r.22 (fortement recommandé) ;
 - AutoCAD (facultatif).

■ d'établir les conditions de réussite de l'examen soit la réussite des quatre (4) modules de l'examen avec une note de 70 % exigée pour chacun des quatre modules évalués ;

■ d'établir les modalités de reprise de l'examen soit d'attendre un (1) an avant de la date de l'échec avant de pouvoir le repasser ;

■ d'établir le cadre de la mise en vigueur de l'Attestation annuelle du droit d'exercice en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées (ci-après l'« Attestation ») ;

■ de rédiger tous les documents relativement à la procédure de délivrance de l'Attestation ;

■ de mettre en ligne la procédure de délivrance de l'Attestation sur le site Internet de l'Ordre ;

■ de faire parvenir un communiqué concernant la mise en vigueur de l'Attestation aux destinataires suivants : Municipalités régionales de comté du Québec, Inspecteurs des municipalités du Québec Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, Association des entreprises spécialisées en eaux du Québec, Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Inscription à l'examen

Au cours de l'exercice 2015-2016, sept (7) membres se sont inscrits à l'examen dont quatre (4) ont réussi. Aucun membre n'a été refusé à l'examen. Aucun membre n'a fait d'examen de reprise.

Serge Gingras, T.P., président du comité

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉCHAT

Durant cet exercice financier, le comité d'évaluation des compétences en inspection préachat s'est réuni à trois reprises dont une fois par conférence téléphonique. Trente membres ont renouvelé leur attestation dont l'échéance arrivait le 30 juin 2015. Parmi ces 30, trois membres ont reçu l'obligation de signer une déclaration d'engagement à terminer les heures de formation manquantes.

Mandat

1. Préalablement à l'émission d'une attestation de compétence :

1.1 évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant en inspection préachat et donner avis au Conseil d'administration ;

1.2 rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de l'inspection préachat ;

1.3 délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation ;

1.4 fournir une liste de membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans l'exercice de l'inspection préachat.

Dans son avis au Conseil d'administration, le comité pourra :

1. recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en inspection préachat ;

2. recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant en inspection préachat.

Louis Parent, T.P., président du comité

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Au cours de l'exercice 2015-2016, l'Ordre a admis 344 nouveaux membres. De ce nombre, 284 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.), en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

Le Comité des examinateurs a tenu sept (7) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence de diplôme. En effet, soixante (60) dossiers de candidats ont été évalués.

De ce nombre vingt (20) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, onze (11) candidats ont été refusés. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du

Canada, il y a eu quatre (4) demandes et les quatre demandes ont été acceptées. Huit (8) candidats ont été acceptés sous l'entente Québec-France (ARM).

Trois (3) candidats ont été acceptés par équivalence de diplôme hors Québec, au Canada. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté onze (11) candidats; aucun n'a été refusé. L'Ordre a reçu une (1) demande d'admission par équivalence de formation hors Québec, au Canada et elle a été refusée.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés et à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

Dans le cadre des travaux du Comité interministériel en matière de reconnaissance des compétences professionnelles du MIDI, le CIQ s'est vu confier la responsabilité d'un groupe de travail sur l'accès des

professionnels formés à l'étranger à un premier emploi dans leur profession. Son mandat est d'identifier les principales difficultés d'insertion en emploi des professionnels formés à l'étranger (PFÉ), plus particulièrement, les difficultés à obtenir un premier emploi dans leur profession, ainsi que de formuler des recommandations au Comité interministériel en vue d'améliorer cette insertion. L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes siège sur le comité de travail et le groupe doit remettre son rapport au Comité interministériel dans le courant de l'année 2016.

Demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Nombre de demandes

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	4	0	0
Hors Canada	11	11	0	0

Demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre de demandes

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1		1	
Hors Canada	4	4	0	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'Article 184 du Code des professions

Nombre de demandes

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	284	284	0	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis

Nombre de demandes

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	0	0	0	0
En Ontario	3	3	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
En France	8	8	0	0
Dans le reste de l'union européenne	1	1	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du Monde	10	10	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis

Nombre de demandes

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçus qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	33	20	11	1
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1	0	1	0
En France	3	3	0	0
Dans le reste de l'union européenne	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du Monde	1	1	0	0

Jean-Yves Giguère, T.P., président du Comité des examinateurs

COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Comité de la formation n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P., président du Comité de la formation

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition

Le comité d'inspection professionnelle est composé de sept (7) membres et d'une responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration de l'Ordre, à savoir :

M. Paul Roy, T. Sc. A., président
 M. Denis Bertrand, T.P., membre
 M. Rénaud Cyr, T.P., membre
 M. Serge Gingras, T.P., membre
 M. Jean Picard, T.P., membre
 Mme Martine-Suzanne Presseau, T.P., membre
 M^e Marie-Chantal Lafrenière, secrétaire

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après le « comité ») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le « Code »). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2015-2016.

Le 3 mars 2015, lors de la tenue de la 144^{ème} réunion du comité, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2015-2016* (ci-après le « Programme ») et le vendredi 13 mars 2015, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au *Programme* telles que proposées par le comité. Le budget alloué pour l'exercice 2015-2016 est de 35 000 \$.

Conformément à ce *Programme*, le comité a expédié un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (formulaires) à cent cinquante (150) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.265) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 258).

Parmi les cent cinquante (150) formulaires expédiés, soixante-quinze (75) d'entre eux ont fait l'objet d'une inspection régulière (dossiers automatiquement soumis à la visite d'un inspecteur sans qu'ils ne soient analysés au préalable par le comité). Ces formulaires ont été dirigés en priorité auprès de technologues professionnels qui exercent de façon principale ou secondaire en pratique privée, qui n'ont pas été inspectés depuis les quatre dernières années (à l'exception de ceux ayant fait l'objet de recommandations de la part du comité et de ceux qui pratiquent dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées, qui œuvrent, pour quarante (40) d'entre eux, en assainissement des eaux usées des résidences isolées, pour trente (30) autres en appareillage orthopédique, et pour cinq (5) autres en inspection préachat.

Les soixante-quinze (75) autres formulaires expédiés ont fait l'objet d'une inspection de pré-contrôle (dossiers directement analysés par le comité qui statue que pour certains, la visite d'un inspecteur est requise). Ces formulaires ont été dirigés vers des membres sélectionnés au hasard, qui n'ont pas été inspectés depuis les quatre dernières années (à l'exception de ceux ayant fait l'objet de recommandations de la part du comité à l'effet d'être réinspectés), et qui œuvrent pour quarante (40) d'entre eux en appareillage orthopédique et qui exercent dans le secteur public, et pour trente-cinq (35) autres en architecture et qui exercent de façon principale ou secondaire en pratique privée.

Inspection professionnelle

Durant l'exercice financier 2015-2016, le comité s'est réuni à sept (7) reprises. Il a analysé cent quarante-sept (147) dossiers. De ces cent quarante-sept (147) dossiers, quarante-huit (48) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière et ont reçu la visite d'un inspecteur, vingt-trois (23) ont été exemptés par le comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du *Programme*, huit (8) ont fait l'objet d'un refus d'exemption ou de demande de précisions complémentaires avant de statuer sur leur demande d'exemption, soixante-six (66) ont été présentés en pré-contrôle et deux (2) analysés suite à un suivi demandé par le comité.

L'étude des dossiers d'inspection professionnelle de l'exercice 2015-2016 se poursuivra durant l'exercice 2016-2017.

Les recommandations les plus souvent émises par le *comité* ont trait à :

- l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document inséré dans un dossier sauf si le document leur est fourni par une autre personne ;
- l'affichage du permis à la vue du public, dans les cabinets de consultation ;
- l'apport, lors de la visite chez un client, de son portefeuille contenant sa carte de membre de l'Ordre, sa carte d'affaires, une copie du *Code de déontologie et du Règlement sur la procédure de conciliation* sur lesquels l'adresse et le numéro de l'Ordre doivent figurer ;
- l'indication, sur ses correspondances, des informations suivantes tel que requis par l'article 22 du *Règlement sur la tenue des dossiers*, son nom, son titre de technologue professionnel, le nom de sa compagnie, l'adresse de son cabinet de consultation, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur ;
- la conservation de chaque dossier pendant au moins 8 ans à compter de la date du dernier service rendu ou, lorsque le projet est réalisé à compter de la date de la fin des travaux (papier et support électronique), tel que requis par l'article 12 du *Règlement sur la tenue des dossiers* ;
- l'obtention de l'autorisation du client ou lui donner la chance de pouvoir récupérer un document (original) lui appartenant avant de le détruire, tel que requis à l'article 12 du *Règlement sur la tenue des dossiers*.

Application des alinéas 2, 3 et 5 de l'article 112, des articles 113 et 122 du Code des professions

Au cours de l'année 2015-2016, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le *comité* n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Le *comité* n'a pas transféré de dossiers au syndic de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

Paul Roy, T.P., président du comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DE PLACEMENTS FINANCIERS

Le comité a tenu une réunion par téléphone durant l'année. Il a déposé son rapport sur les placements financiers de l'Ordre au Conseil d'administration de juin 2016.

Conformément à la Politique de placements financiers de l'Ordre les fonds sont encaissables en tout temps et l'objectif de préserver le capital investi est respecté. Les placements sont considérés à un faible niveau de risque.

Le Comité a comparé la valeur marchande qui est de 119 644,73\$ en date du 30 mai 2016 avec la valeur investie en décembre 2012 de 100 000,00\$; les placements ont atteint un rendement moyen annuel depuis cette date de 5,34 %.

Denis Beauchamp, secrétaire du Comité

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des Bourses Entreprises édition 2015-2016. Les récipiendaires ont été désignés par le Comité exécutif.

Le Comité des prix de l'Ordre a tenu deux réunions. Le Comité a attribué les différentes mentions honorifiques de l'Ordre lors d'une première réunion qui s'est tenue par conférence téléphonique le 11 septembre 2015. La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des Bourses Méritas 2015-2016. Les membres du Comité des prix de l'Ordre ont tenu leur réunion au siège social de l'Ordre le 23 avril 2015 pour attribuer ces bourses Méritas. Au-delà de 275 bulletins de candidatures ont été reçus pour les deux programmes de bourses (Entreprises et Méritas).

Florent Boivin, T.P., président du comité

BOURSES ENTREPRISES

Campagne 2015-2016

Bourse	Réципиendaire et technologie	Maison d'enseignement
Lussier Dale Parizeau	G�rard Wilfried Seka (6 ^e session) - Technologie de l'informatique	Coll�ge Ahuntsic
OT PQ	Victor Morin (6 ^e session) - Construction a�ronautique	�douard-Montpetit (�NA)
Rexfor�t	Camille Bouchard (4 ^e session) - Technologie foresti�re	C�gep de Sainte-Foy
Maisons Laprise inc.	Laurence Audet (4 ^e session) - Technologie de l'architecture	C�gep L�vis-Lauzon
�quilibre orth�ses et biom�canique	Alexandra Furringer (6 ^e session) - Technique d'orth�ses et proth�ses orthop�diques	Coll�ge M�rici
Pomerleau	Tommy Simard (2 ^e session) - Estimation et �valuation en b�timent : sp�cialisation estimation en construction	Campus Notre-Dame-de-Foy



➤ Remise de la bourse LUSSIER DALE-PARIZEAU
Description de la photo: Denis S n chal, OTPQ; G rard Wilfried Seka, boursier; Chantal Daneau Directrice des  tudes au Coll ge Ahuntsic et Fran ois VALLERAND C.d'A.Ass. Vice-pr sident – Relations clients – Programmes, repr sentant de Lussier Dale Parizeau.



➤ Remise de la bourse REXFOR T,  dition 2015- sur la photo, de gauche   droite: Florent Boivin, T.P., pr sident du Comit  des prix de l'Ordre, Camille Bouchard, laur ate et Marc Lamontagne, directeur g n ral de Rexfor t.



➤ Remise de la bourse  QUILIBRE,  dition 2015- Sur la photo, de g   dr: Pierre Richard, directeur des  tudes au Coll ge M rici, Alexandra Furringer, laur ate, Val rie Rousseau, T.P., pr sidente de la Section r gionale de Qu bec pour l'OT PQ et Danielle Boucher, repr sentante de  quilibre Orth ses et Biom canique.



➤ Remise de la bourse OTPQ. Vignette (de gauche   droite): Denis S n chal, Service aux  tudiants de l'OT PQ, Jos e Martin, T.P. et dipl m e de l' NA en Entretien d'a ronefs, Victor Morin, boursier et  tudiant en Techniques de g nie a rospatial, Yanick Bouchard-Latour, T.P. et administrateur   l'OT PQ pour la r gion de Montr al et enfin Sylvain Lambert, directeur de l' NA et directeur g n ral du C gep  douard-Montpetit.



➤ Remise de la bourse MAISON LAPRISE,  dition 2015- sur la photo, de gauche   droite: Jean Brien, coordonnateur du d partement d'Architecture au c gep L vis-Lauzon, Richard Legendre, T.Sc.A. Vice-pr sident aux affaires professionnelles   l'OT PQ, Laurence Audet, boursi re et Viateur Collin, T.P. directeur du d partement architecture chez Maisons Laprise inc.



➤ Remise de la bourse POMERLEAU. De gauche   droite: Jean-Fran ois Romeo, coordonnateur et enseignant, Technologie de l'Estimation en b timent, CNDF; Guy Dufour, directeur g n ral, CNDF, Laval Tremblay, T.P., Vice-pr sident aux Affaires administratives de l'Ordre; Myriam Gallant, coordonnatrice et enseignante, Technologie de l'Estimation en b timent, CNDF, Guillaume Labont ,  tudiant-athl te, Technologie de l'Estimation en b timent, CNDF, Enrico Lavoie, Charg  de projet, Pomerleau Inc., St phane Drapeau, T.Sc.A, enseignant, Technologie de l'Estimation en b timent, CNDF et administrateur OTPQ pour la r gion de Qu bec.

BOURSES M RITAS

Campagne 2015-2016

R�ciпиendaire	Programme	Maison d'enseignement
Camille Requena	Technologie du g�nie physique	C�gep Andr� Laurendeau
Jordan Laroche	Technologie de l'�lectronique industrielle	C�gep de Victoriaville
Tracy Rakoto	Technologie du design industriel	C�gep du Vieux Montr�al
Marie-�ve Plante-Perras	Technologie de la m�canique du b�timent	Coll�ge Ahuntsic
Slater Covenden	Technologie du g�nie m�canique	Coll�ge Dawson
Simon Brault	Gestion et technologies d'entreprise agricole	Coll�ge Lionel-Groulx

MENTIONS HONORIFIQUES



➤ Bertrand Filteau, T.P.

BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE Bertrand Filteau, T.P.

La mention honorifique *Bénévole de l'année* vise à récompenser les réalisations d'un membre et les effets de celles-ci sur le bon fonctionnement de l'Ordre, ou encore sur sa section régionale ou sur ses pairs en général. Monsieur **Bertrand Filteau, T.P.**, a su insuffler sous sa présidence, de 2012 à 2014, un nouveau dynamisme à la section régionale de l'Outaouais. D'abord, il a misé sur l'utilisation d'outils modernes de communication pour favoriser les échanges avec les membres de la section. Accompagné de certains d'entre eux, il a ainsi créé et mis en ligne le site web de la section. De plus, il a contribué à la tenue d'activités à caractère technologique en vue de partager généreusement ses connaissances et son temps avec le plus grand nombre; dans le domaine de l'informatique et plus particulièrement dans les logiciels de conceptions, comme Autocad.

Monsieur Filteau est un bénévole pour qui le rayonnement de la profession prend tout son sens. À titre de responsable des laboratoires de génie civil au cégep de l'Outaouais il est devenu un ambassadeur de la profession tant auprès des professeurs que des étudiants. En cela, il est un relais privilégié entre le cégep et les technologues professionnels de sa région.



➤ Joël Nolin, étudiant bénévole

ÉTUDIANT BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE Joël Nolin, étudiant bénévole

La mention honorifique *Étudiant bénévole de l'année* vise à souligner les réalisations du candidat et leurs impacts tant sur la profession, sur la section régionale de l'Ordre qu'au sein de son institution d'enseignement.

Joël Nolin, en est à sa dernière année en technologie de la mécanique du bâtiment au cégep de Rimouski. Il est un étudiant assidu, rigoureux et sérieux. Il possède un bon leadership, une curiosité et un intérêt pour les différents domaines liés à sa technique. Des qualités, selon plusieurs professeurs, qui feront de lui un technologue recherché quand il fera son entrée sur le marché du travail. C'est aussi par son engagement au sein de la section régionale Bas-St-Laurent-Gaspésie-Les Îles qu'il s'est fait remarquer. Il a su transmettre sa passion pour sa technologie et pour sa future profession lors des activités organisées par la section régionale. Son énergie est contagieuse et elle se transmet à tous, aussi bien à ses camarades étudiants affiliés à l'Ordre qu'aux membres retraités qu'il côtoie durant les activités. Il siège maintenant au sein du conseil d'administration de la section régionale et son implication permet plus que jamais un rapprochement entre le milieu professionnel, le monde du travail et le milieu collégial.



➤ Richard Lizotte, T.P.

TECHNOLOGUE DE L'ANNÉE Richard Lizotte, T.P.

La mention honorifique de *Technologue de l'année* souligne la notoriété acquise par un technologue professionnel autant dans son cheminement de carrière que dans ses relations avec le milieu.

Le prix a été présenté à **Richard Lizotte, T.P.**, directeur du secteur Ruminants pour l'est du Canada à la multinationale Nutreco. Cette entreprise, spécialisée dans le domaine de la nutrition animale, emploie 10 000 personnes dans le monde entier.

Monsieur Lizotte y a amorcé sa carrière en 1990 et a gravi tous les échelons jusqu'au poste de directeur pour l'est du Canada. Plusieurs facteurs ont concouru à la réussite de ce technologue professionnel. Notamment, sa solide formation technique en agroalimentaire conjuguée à sa façon d'aborder les choses : « (...) au travail, il faut garder les choses le plus simple possible tout en étant le plus efficace possible (...) », comme il aime à le répéter.

Richard Lizotte est un homme de terrain, soucieux d'instaurer l'entraide et l'harmonie parmi les nombreux professionnels et intervenants qui l'entourent : agronomes, chimistes, nutritionnistes, ingénieurs, médecins vétérinaires et technologues professionnels. De plus, il favorise le développement d'outils de gestion, de monitoring simple et efficace pour l'ensemble de son personnel.

Depuis quelque temps, il fait bénéficier à l'ensemble des technologues professionnels en agroalimentaire de ses vastes connaissances et de son expérience. Ainsi, il siège au conseil d'administration de l'Association des technologues en agroalimentaire (ATA). Aussi, son alma mater l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA) n'est pas en reste; il siège au comité école-industrie de l'ITA en maintenant par sa généreuse collaboration un lien privilégié entre le monde du travail, le milieu de l'enseignement et la profession.

BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Le syndic de l'OTQP a pour mandat de veiller au respect des obligations déontologiques et autres qui incombent aux technologues professionnels en vertu des différents règlements relatifs à l'Ordre ou à ses membres.

Ainsi, toute personne qui a utilisé les services d'un membre de l'OTQP et qui a des motifs de croire que le technologue professionnel a fait défaut de respecter ses obligations déontologiques ou autres peut déposer auprès du syndic une demande d'enquête ou une conciliation de compte.

À cet effet, ce rapport se veut un portrait de l'ensemble des activités au Bureau du syndic couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Du côté de la charge de travail, elle est demeurée sensiblement la même que l'an dernier, comme le démontre les tableaux comparatifs où se retrouvent les statistiques du Bureau du syndic.

La principale hausse de la charge de travail pour le bilan 2015-2016 se situe au niveau des demandes de renseignements qui se sont maintenues avec un total de 132, une importante augmentation de plus de 50% depuis 2013-2014. Quotidiennement, le Bureau du syndic s'affaire à répondre aux diverses demandes du public concernant la pratique professionnelle des membres, les spécificités du *Code des professions* et du *Code de déontologie* de l'OTQP ainsi que les recours possibles en cas de doutes ou de litiges. Il est à noter que de nombreux clients ont peu de connaissance au sujet du système professionnel et à propos des technologies visées par les services rendus. Conséquemment, ils se voient démunis, d'où l'importance de se rendre disponible pour répondre à leurs interrogations.

Dans le même ordre d'idée, il est pertinent de souligner que le syndic a ouvert, de sa propre initiative, quatre dossiers lorsque cela a été jugé pertinent afin de veiller à la protection du public et de l'environnement. Finalement, il y a eu aucun dossier ayant fait l'objet d'une demande en révision. Il en est de même en ce qui concerne l'accès à l'information.

À l'image des dernières années, la majorité des dossiers traités par le Bureau du syndic étaient dans les domaines de l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel avec 37.8\$. Parallèlement, la quantité de dossiers dans le domaine de l'appareillage orthopédique (orthèse et prothèse) a encore connu une hausse avec maintenant 3% de plus que l'an dernier et correspond donc à un ratio de 16.7% des dossiers en enquête. Cette technologie se positionne à présent au deuxième rang des secteurs d'activité visés et va nécessiter une vigilance accrue. Du côté de l'inspection préachat, les

problématiques à enquêter ont vu une minime augmentation de 1 % pour atteindre un total de 15.6%.

En visant indubitablement la protection du public, le Bureau du syndic compte poursuivre ses partenariats avec les comités de l'Ordre et travailler en collégialité avec les autres Ordres du système professionnel dont les membres exercent dans les mêmes sphères d'activités que les technologues professionnels. Les partenariats forgés entre les instances ont pour objectif impératif de servir les interventions à venir et de favoriser notamment la concertation, le transfert d'informations, l'optimisation des ressources impliquées dans la mise en application des processus et, enfin, l'efficacité de chaque structure concernée par la protection du public et de l'environnement.

Concurremment aux dossiers déposés devant le Conseil de discipline, il a été possible de procéder à 2 règlements par conciliation pour des dossiers sous enquête tel que le permet le *Code des professions*. Les démarches menées par le Bureau du syndic en de telles circonstances permettent d'assurer la protection du public et du même coup, d'établir un consensus pour tous les parties impliquées.

Par ailleurs, la conciliation de compte fut utilisée à 5 reprises dans le cas de dossiers où le litige a pu être réglé avec diligence. Les enjeux liés à la communication et à l'imputabilité s'avèrent les principaux éléments soulevés lors de la négociation des ententes.

Dans l'ensemble des dossiers en enquête, les raisons invoquées par les demandeurs sont : la facturation déficiente, la piètre qualité des explications, l'absence de diligence envers les clients et le non-respect des normes de pratique. De façon plus spécifique, l'absence d'entente de service écrite incluant une description des services à rendre et à exclure est à maintes reprises une cause de contestation. Les écarts énoncés contreviennent au *Code des professions* et au *Code de déontologie* d'où la nécessité que le Bureau du syndic s'attarde à ces demandes afin de voir à la protection du public.

Pour conclure, il est impératif de mentionner que le Bureau du syndic compte faire paraître des communications dans la revue de l'Ordre afin de rappeler l'importance du respect des normes de pratique en matière de déontologie. L'idée consistera également à souligner l'importance du maintien de la relation de confiance entre le technologue professionnel et sa clientèle.

ACTIVITÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Voici d'autres activités professionnelles des membres de l'équipe au Bureau du syndic :

- L'appel d'une décision du Conseil de discipline devant le Tribunal des professions. Le principal motif d'appel est en lien avec l'importation d'un principe non-reconnu en droit disciplinaire et soulève une question d'intérêt pour l'ensemble des ordres professionnels. Plus précisément, le Conseil de discipline justifie la courte durée d'une limitation temporaire octroyée, à savoir trois (3) mois, en s'appuyant sur le fait qu'une période de limitation provisoire préalablement imposée à l'intimé « compte en double ». Ce principe déroge de la jurisprudence en la matière et cette décision a un impact pour l'ensemble des mesures disciplinaires à venir d'où notre intérêt à contrer cet argument.
- La participation à l'élaboration du plan stratégique de l'Ordre.
- La présence aux diverses formations et forums présentés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) concernant le système professionnel et les instances concernées.
- L'encadrement d'une stagiaire en technique juridique pour une période de 240 heures.
- La présence à des rencontres afin d'optimiser le développement du processus d'application lié au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins (M-9, r.12.01)* dont sont concernés les technologues professionnels en appareillages orthopédiques.

Équipe

Guylaine Houle, T.P., syndic

Denis J. Dubois, T.P., syndic adjoint sortant

Pierre Hubert, T.P., syndic adjoint sortant

François Linteau, T.P., syndic adjoint sortant

Guy Veillette, T.P., syndic adjoint

Arbitre

Nomination à venir

Statistiques du Bureau du syndic

Bilan des activités	État au 31 mars 2016	État au 31 mars 2015
Demandes de renseignements divers	132	136
Nombre de dossiers à traiter	90	103
Nouvelles demandes de tenue d'enquête	37	40
Dossiers débutés avant le 31 mars 2015	53	63
Nombre de membres de l'OTPQ visés par les dossiers à traiter	71	75
Demandes d'enquête refusée	4	–
Demandes d'enquête retirée	7	–
Dossiers fermés qui n'ont pas mené au dépôt d'une plainte en discipline	15	22
Enquêtes en cours	44	43
Dossier en conciliation de comptes	1	–
Dossiers ayant conduit à une entente par la conciliation de compte	4	–
Dossiers réglés et fermés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	2	6
Conciliation de compte ou d'arbitrage rejetée pour non-respect du délai	0	–
Demande d'arbitrage reçue ¹	1	1
Audition tenue par le conseil d'arbitrage	0	–
Sentence rendue par le conseil d'arbitrage	0	–
Dossiers soumis au Comité de révision	0	1
Dossiers en Conseil de discipline	7	10
Dossiers déposés au Conseil de discipline ¹	1	8 ¹
Dossiers en discipline en attente de décision sur culpabilité	6	9
Dossiers en discipline en attente de décision sur sanction	1	1
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	5	9
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés toutes raisons confondues	38	49
Dossier au Tribunal des professions	1	0
Demande d'accès à l'Information	0	1
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'Information	0	0
Membres de l'OTPQ encadrés par le C.I.P à la demande du Bureau du syndic	0	6
Montant total des amendes imposées par le Conseil de discipline	15 500 \$	21 000 \$
Dossier transféré à un syndic ad hoc	1	–

Ce dossier n'est pas inclus dans le nombre de dossiers traités.

Ci-joint le tableau comprenant la répartition des différents motifs qui sont invoqués par les demandeurs d'enquête.

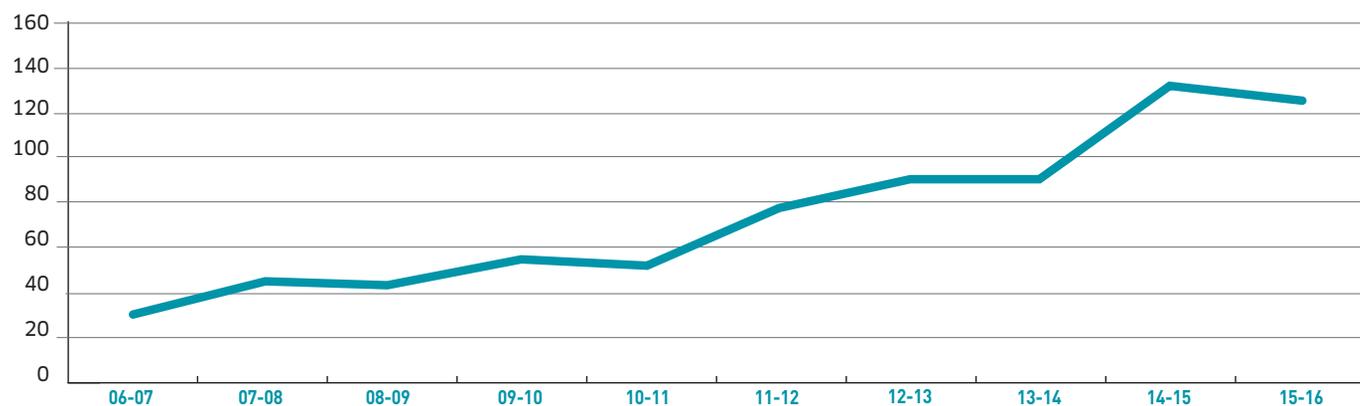
Motifs des demandes d'enquête	Nombre 2015-2016 (nouveaux)	Nombre 2015-2016 (actifs)	Nombre 2015-2016	Nombre 2014-2015
Pratique inappropriée	9	21	30	26
Notion d'intégrité	11	12	23	27
Manque de professionnalisme	8	8	16	26
Service interrompu	4	6	10	13
Niveau de compétence	4	2	6	5
Refus de collaborer	0	2	2	5
Conflit d'intérêt	0	2	2	5
	1	0	1	5
Total	37	53	90	103

Ci-joint le tableau faisant état de la répartition des dossiers en fonction des domaines de pratique des technologues professionnels.

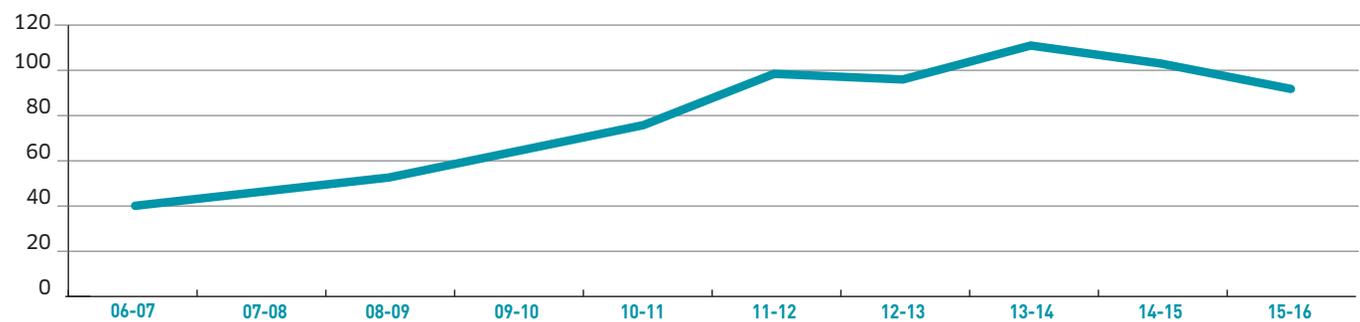
% 2015-2016	Dossiers 2015-2016 Nouveaux	Dossiers 2015-2016 Actifs	Dossiers 2015-2016	Dossiers 2014-2015	% 2014-2015	Domaines de pratique
37.8%	12	22	34	40	39%	Assainissement des eaux usées
16.7%	6	9	15	14	13,5%	Orthèses et prothèses
15.6%	5	9	14	15	14,5%	Inspection préachat
11.1%	6	4	10	11	10,5%	Plans et devis
8.9%	5	3	8	9	8,75%	Expertise
5.5%	2	3	5	9	8,75%	Inspection
4.4%	1	3	4	5	5%	Autres (ad hoc et couv. méd.)
100%	37	53	90	103	100%	

Ci-joint les tableaux qui présentent l'évolution dans le temps du nombre des dossiers en fonction de différents facteurs.

Demandes de renseignements (132)



Dossiers à traiter (90)



LES ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Société de comptables professionnels agréés¹



Vaudreuil-Dorion
Le 14 juillet 2016

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA RÉSULTATS

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations	1 289 620	1 306 371	1 225 388
Étude de dossiers et administration	30 000	29 011	38 113
Services rémunérés (annexe A)	145 000	246 689	294 746
Autres (annexe B)	47 000	35 847	74 271
Formation continue	-	1 750	-
	1 511 620	1 619 668	1 632 518
Charges			
Salaires et charges sociales	570 000	559 444	538 862
Reconnaissance professionnelle (annexe C)	40 500	35 211	34 708
Tableau des membres et admission (annexe D)	24 500	29 714	41 513
Inspection professionnelle (annexe E)	35 000	32 677	26 968
Syndic et discipline (annexe F)	300 000	384 750	347 848
Relation avec le milieu (annexe G)	21 000	20 423	26 034
Promotion et communications (annexe H)	52 000	57 100	52 728
Administrateurs et mandataires (annexe I)	121 000	125 813	108 409
Gestion et soutien (annexe K)	298 500	297 941	263 909
Sections (annexe J)	8 000	7 170	7 500
Services aux membres (annexe L)	12 000	26 984	17 363
	1 482 500	1 577 227	1 465 842
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	29 120	42 441	166 676

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Réserve	Assurance responsabilité	Non affectés	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	113 100	1 242 009	(210 555)	1 144 554	977 878
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	97 691	(55 250)	42 441	166 676
Solde à la fin	113 100	1 339 700	(265 805)	1 186 995	1 144 554

BILAN

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	173 171	202 184
Dépôts à terme (note 4)	1 854 641	1 327 918
Débiteurs	213 540	283 843
Charges payées d'avance	32 378	58 926
	2 273 730	1 872 871
Placements (note 5)	129 292	124 532
Immobilisations (note 6)	27 687	20 994
	2 430 709	2 018 397
Passif		
PASSIF À COURT TERME		
Créiteurs (note 8)	338 316	252 003
Produits reportés	905 398	621 840
	1 243 714	873 843
2015	2016	2015
	\$	\$
Solde de fonds		
Réserve	113 100	113 100
Assurance responsabilité	1 339 700	1 242 009
Non affectés	(265 805)	(210 555)
	1 186 995	1 144 554
	2 430 709	2 018 397

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	42 441	166 676
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	9 017	7 761
	51 458	174 437
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	466 722	101 407
	518 180	275 844
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme et placements	(531 483)	(307 216)
Acquisition d'immobilisations	(15 710)	(1 900)
	(547 193)	(309 116)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(29 013)	(33 272)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	202 184	235 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	173 171	202 184

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Pour le Conseil d'administration,

Alain Bernier, T.P., administrateur

Laval Tremblay, T.P. administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2015

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les provisions pour frais courus.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dévaluées.

Fonds non affectés

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de palier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des produits reportés.

3. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

4. Dépôts à terme

	2016	2015
	\$	\$
Dépôts à terme, aux taux de 0,85 %, échéant en avril 2016	1 854 641	1 327 918

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût, majoré des intérêts courus.

5. Placements, au coût

	2016	2015
	\$	\$
Fonds communs de placements	114 702	109 942
Parts permanentes Desjardins	14 590	14 590
	129 292	124 532

6. Immobilisations

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	182 831	174 970	7 861	7 377
Équipement informatique	300 847	287 607	13 240	12 081
Logiciels	90 515	90 283	232	1 536
Améliorations locatives	7 475	1 121	6 354	-
	581 668	553 981	27 687	20 994

7. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2016, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000\$, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 50 904\$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

8. Crédoeurs

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs	64 766	63 755
Charges courues	17 583	9 914
Salaires	62 185	57 406
Office des professions du Québec	68 288	48 463
Taxes à la consommation	116 702	64 985
Dépôts sur sceaux et jons	2 000	2 000
Déduction à la source	6 792	5 480
	338 316	252 003

9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'ordre en vertu de baux totalisent 1 219 822\$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2017	130 478
2018	130 478
2019	128 917
2020	127 802
2021	133 761
Autres	568 386
	1 219 822

De plus, l'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 31 août 2016 et le versement prévu pour 2017 est de 34 029\$.

10. Instruments financiers

Risques financiers

L'ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'ordre est principalement lié aux comptes-clients.

L'ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
ANNEXE A / SERVICES RÉMUNÉRÉS			
Vente de services	140 000	17 740	24 772
Ristourne d'assurances et frais administratifs	-	222 712	262 586
Revenus de publicité « TP Express »	-	-	2 085
Ventes de produits	5 000	6 237	5 303
	145 000	246 689	294 746
ANNEXE B / AUTRES			
Rencontre annuelle avec les T.P.	-	11 558	2 089\$
Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'oeuvre	-	-	5 872
Intérêts	6 000	17 445	19 032
Amendes	40 000	1 500	42 654
Divers	1 000	1 000	1 019
Évaluation inspecteurs	-	4 344	3 605
	47 000	35 847	74 271
ANNEXE C / RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE			
Déplacements et représentation	4 000\$	6 641\$	5 826
Cotisations	26 500	26 341	26 539
Reconnaissance professionnelle et représentation gouvernementale	10 000	610	-
Dossier interprofessionnel	-	-	649
Perfectionnement	-	1 619	1 694
	40 500	35 211	34 708
ANNEXE D / TABLEAU DES MEMBRES ET ADMISSION			
Déplacements et représentation	1 000\$	1 094\$	1 500
Programmation	10 000	13 010	22 741
Papeterie, impression et fournitures	3 500	3 754	2 358
Postes et adressages	10 000	7 879	9 551
Comité des examinateurs	-	3 977	4 838
Honoraires de consultation	-	-	525
	24 500	29 714	41 513
ANNEXE E / INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	35 000	32 677	26 968
ANNEXE F / SYNDIC ET DISCIPLINE			
Discipline	30 000\$	65 684	40 764
Honoraires juridiques sur discipline	100 000	125 753	123 158
Honoraires de syndic	170 000	193 313	183 926
	300 000	384 750	347 848
ANNEXE G / RELATION AVEC LE MILIEU			
Déplacements et représentation	21 000	20 423	26 034
ANNEXE H / PROMOTION ET COMMUNICATIONS			
TP Express	10 000	7 610	9 405
Rapport annuel	3 000	2 670	2 580
Bourses et prix d'exposition	5 000	8 750	6 150
Publicité	30 000	34 242	31 207
Communications	4 000	3 828	3 386
	52 000	57 100	52 728
ANNEXE I / ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES			
Réunions du comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	76 284	68 744
Déplacements et représentation	42 000	37 984	33 245
Assurances	4 000	6 389	6 420
Perfectionnement	-	5 156	-
	121 000	125 813	108 409
ANNEXE J / SECTIONS			
Remises	8 000	7 170	7 500

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Bernier, T.P. (06), Président
Laval Tremblay, T.P. (03, 12),
 Vice-président aux affaires administratives
Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12),
 Vice-président aux affaires professionnelles
Paul O'Boerne, T.P. (13, 14, 15),
 Vice-président aux communications
Jean-Pierre Bertrand, B.A., LL.L., D.D.N.,
 Administrateur nommé, depuis juin 2015

ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2016)

Angélique Gagné, T.P. (01, 11), depuis le 6 avril 2013
Claude Gagné, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009
Stéphane Drapeau, T.Sc.A. (03, 12), depuis le 5 avril 2014
Michel Plourde, T.P. (04, 17), depuis 2003
Germain Thibault, T.P. (05), depuis 2001
Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06), depuis 2004
Richard Gervais, T.P. (06), depuis 1998
Jean-Guy Slevan, T.P. (06), jusqu'au 18 mars 2016
Josée Gionet, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009
Marc Guimont, T.P. (08), depuis 1995
Rino Therrien, T.P. (09), depuis le 21 septembre 2012
Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004
Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004
Michel Langelier, T.P. (16), jusqu'en décembre 2015
Patrick Sullivan, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Jean-Pierre Bertrand, B.A., LL.L., D.D.N.,
 depuis le 1^{er} avril 2013
Gaétan Mercier, B.A.A., depuis le 15 avril 2011
Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC
Nancy Potvin, depuis juin 2015

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Guylaine Houle, T.P., depuis le 1^{er} janvier 2013

SYNDICS ADJOINTS

Denis J. Dubois, T.P., syndic adjoint sortant
Pierre Hubert, T.P., syndic adjoint sortant
François Linteau, T.P., syndic adjoint sortant
Guy Veillette, T.P., syndic adjoint

SYNDIC AD HOC

Patrick Gautreau, T.P.
Fernand Lemay, T.P.
Yvon Charlebois, T.P.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles, délégué
 Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

COMITÉS (AU 31 MARS 2016)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier
 Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives
Gaétan Mercier, B.A.A., administrateur nommé
Paul Thérault, T.P.
 Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
 Direction générale (secrétaire)

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
ANNEXE K / GESTION ET SOUTIEN			
Déplacements et représentation	-	135	5 872
Cotisations	1 500	1 667	1 272
Formation et documentation	1 500	2 137	2 086
Papeterie, impression et fournitures	12 500	22 228	12 098
Postes et adressages	12 000	13 326	15 668
Communication	8 500	7 035	7 567
Loyer	115 000	89 229	76 593
Entretien de l'équipement	7 000	5 848	4 618
Location d'équipement	6 500	5 897	5 876
Assurances et taxes	14 000	20 550	16 655
Entretien du local	500	8 130	249
Honoraires professionnels	7 000	6 750	6 600
Honoraires de gestion	79 000	79 291	76 982
Frais de perfectionnement	3 000	1 289	1 867
Intérêts et frais bancaires	24 000	25 412	22 145
Amortissement des immobilisations	6 500	9 017	7 761
	298 500	297 941	263 909
ANNEXE L / SERVICES AUX MEMBRES			
Rencontre annuelle des T.P.	-	19 336	8 659
Programme de développement professionnel	2 500	2 098	3 233
Consultation	6 000	2 675	3 521
Achats de sceaux et jongs	3 500	2 875	1 950
	12 000	26 984	17 363

TABLEAU DES MEMBRES

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas-Saint-Laurent	113	59
Saguenay-Lac-Saint-Jean	104	34
Capitale-Nationale	361	66
Mauricie	119	5
Estrie	122	7
Montréal	840	160
Outaouais	145	52
Abitibi-Témiscamingue	77	7
Côte-Nord-Nouveau-Québec	28	14
Nord-du-Québec	11	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	3
Chaudière-Appalaches	184	47
Laval	185	35
Lanaudière	237	42
Laurentides	270	29
Montréal	733	84
Centre-du-Québec	151	16
Hors Québec	64	1
Hors Canada	19	0
Total	3 783	661

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Membres en règle au début de l'exercice	3 794	3 631	3 555
+ Admissions	344	507	433
- Radiations	351	340	352
- Décédés	4	4	5
Membres en règle à la fin de l'exercice	3783	3 794	3 631

COTISATION

La cotisation pour l'année 2015-2016 (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	375 \$
Cotisation finissant 2 (2 ^e exercice à l'Ordre)	271 \$
Cotisation finissant 1 (1 ^{er} exercice à l'Ordre)	156 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	240 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	240 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	188 \$
Cotisation d'un membre retraité	100 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Jean-Guy Gilbert (président nommé par le gouvernement), président sortant jusqu'en mars 2016

Présidence assigné par le Bureau des présidents de Conseils de discipline

Guy Huneault, T.P.

Claude Latulippe, T.P.

Pascal Martin, T.P.

Léopold Théroux, T.P.

M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

ÉVALUATION DU DROIT D'EXERCICE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Serge Gingras, T.P. (président), depuis le 13 juin 2014

Maurice Charbonneau, T.P.

André Pineault, T.P., depuis le 6 juin 2014

Paul Roy, T.Sc.A.

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Louis Parent, T.P. (président)

Denis Girard, T.P., jusqu'en juin 2015

Pascale Bergeron, T.P., depuis mars 2016

Éric Lessard, T.P.

Hakim Maldji, T.P.

Denis Robillard, T.P.

Direction générale (secrétaire)

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU DU SYNDIC

Jean-Pierre Bertrand, B.A., LL.L., D.D.N.

Josée Gionet, T.P.

Marc Guimont, T.P.

Patrick Sullivan, T.P.

EXAMINATEURS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Mélicha Côté-Laforge, T.P.

François Durocher, T.P.

Manuel Picard-Duclos, T.P., depuis le 12 décembre 2014

Josée Veilleux, T.P., depuis le 12 décembre 2014

Allison Lebon (secrétaire)

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Hugues Girardin, T.P.

Marielle Gingras, représentante du ministère de l'Éducation

Louise Brunelle, représentante suppléante du ministère de l'Éducation

Chantal Garipey, membre représentant la Fédération des cégeps

Alain Desjarlais, membre représentant la Fédération des cégeps

Allison Lebon, Agente à l'admission et à l'agrément (secrétaire)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017

REVENUS	\$	\$
Cotisations des membres		1 357 400
Étude de dossiers et administration		30 000
Services		
Ventes de publicité	0	
Ventes de sceaux et jongs	5 000	
Intérêts sur dépôts et dividendes	15 000	
Commandites congrès	0	
Revenus Rencontre annuelle des T.P.	0	
Ventes de services	120 000	
Formation continue	0	
Évaluation des inspecteurs	0	
Amendes	20 000	
Autres revenus	5 000	
Total des services		165 000
TOTAL DES REVENUS		1 552 400
DÉPENSES	\$	\$
Salaires et avantages sociaux		570 000
Déplacements & représentation		
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration		75 000
Déplacements et représentations		68 000
Total des déplacements et représentation		143 000
Frais d'exploitation		
Papeterie et impression	12 000	
Postes et adressages	18 000	
Fournitures de bureau	6 000	
Documentation	1 500	
Télécommunications	7 500	
Internet	4 000	
Loyer	110 000	
Entretien des locaux	500	
Entretien d'équipements	6 500	
Assurances, taxes et permis	28 820	
Location d'équipements	6 500	
Amortissement des équipements	7 500	
Total des frais d'exploitation		208 320
Publications		
Bulletin TP Express	10 000	
Rapport annuel	3 000	
Total des publications		13 000
Frais bancaires		26 000
Remises aux sections		8 000
Cotisations		28 000
Rencontre annuelle des T.P.		-
Bourses		5 000
Publicité		30 000
Perfectionnement		3 000
Programme de développement professionnel		2 500
Frais de consultation		
Reconnaissance professionnelle	10 000	
Frais juridiques et disciplines	140 000	
Honoraires de gestion	81 670	
Honoraires de vérification	6 000	
Frais de programmation	10 000	
Honoraires de consultation	4 000	
Honoraires de syndic	185 000	
Honoraires d'inspection professionnelle	35 000	
Évaluation inspection préachat	2 000	
Total des frais de consultation		473 670
Divers		3 500
TOTAL DES DÉPENSES		1 513 990
RÉSULTAT NET	38 410	

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Paul Roy, T.Sc.A. (président)
Denis Bertrand, T.P.
Réналd Cyr, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Jean Picard, T.P.
Martine-Suzanne Presseau, T.P.
Stéphane Bergeron, T.P. (inspecteur)
François Giroux, T.P. (inspecteur)
Jacques Goyette, T.P. (inspecteur)
Michel Langelier, T.P. (inspecteur), depuis le 11 décembre 2015
André Pineault, T.P. (inspecteur), depuis le 11 décembre 2015
 Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

PLACEMENTS FINANCIERS

Germain Thibault, T.P.
Laval Tremblay, T.P.
 Direction générale

PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)
Stéphane Gariépy, T.P.
Jean-Marc Simon, T.P.
 Direction du développement professionnel (secrétaire)

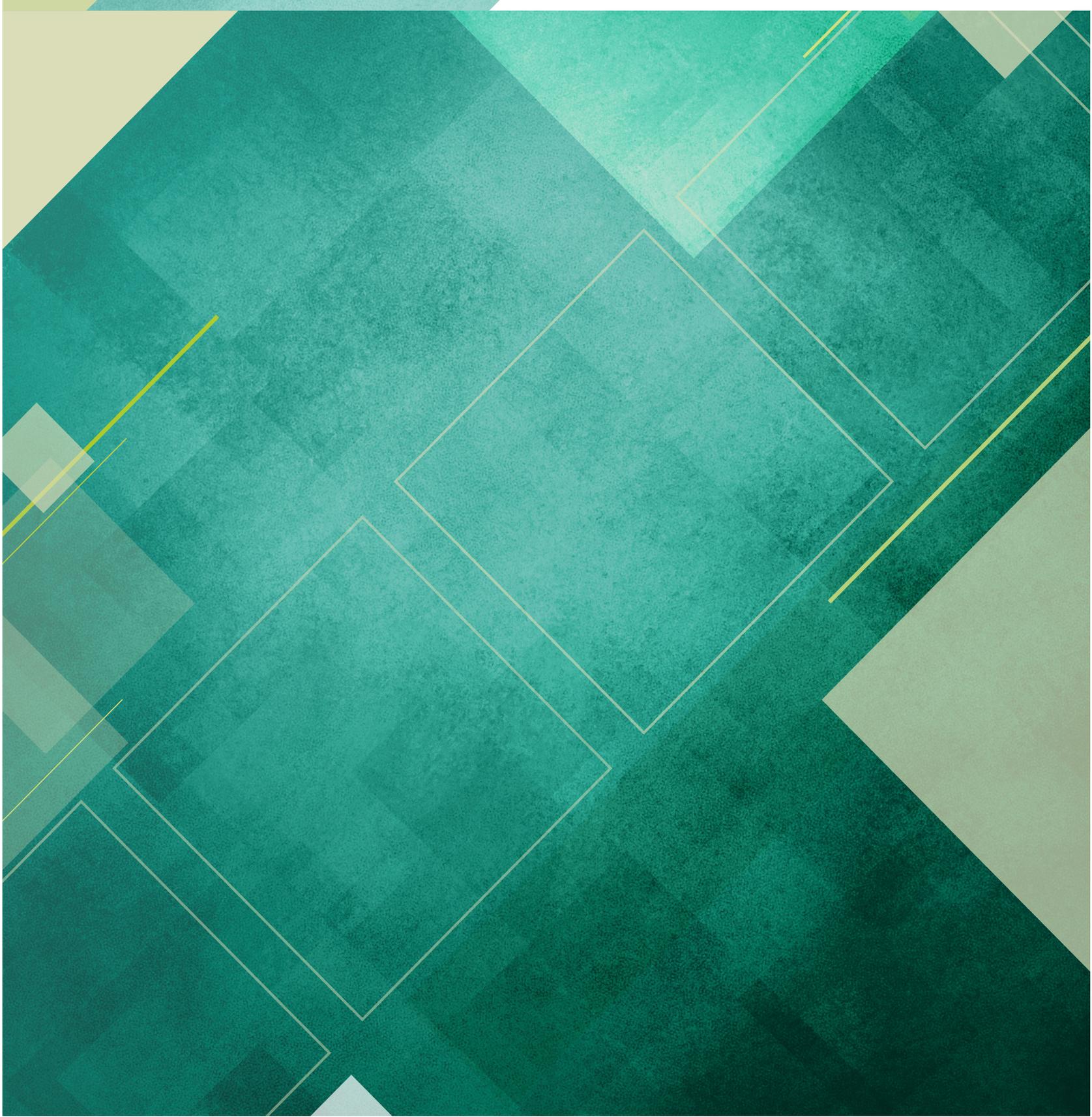
RÉVISION

Luc Gendron, T.P. (président)
Gervais Lessard, représentant du public
Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC
Louis Parent, T.P.
M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2016

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre
M^e Marie-Chantal Lafrenière, avocate, directrice des affaires professionnelles et juridiques
Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel
Lisette Lavoie, adjointe administrative jusqu'au 31 mars 2016
Allison Lebon, agente à l'admission et à l'agrément
Nathalie St-Martin, agente au développement professionnel
Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps
Ingrid Audifax, conseillère à la direction professionnelle et juridique, depuis le 6 octobre 2014



ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

505 - 606, rue Cathcart, Montréal. QC H3B 1K9